

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 18 JANVIER 2013 A 20 HEURES 45**

- Etaient présents :** Christian TARANTOLA, Maire,  
Isabelle ANTOINE, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Gilles DEMONDION, Valérie FESNEAU, Béatrix LETOFFE, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.
- Absents excusés :** André BONNET, Lionnel DESCOURS, Rosine LAVOISIER, Christophe MAURICE, Emilie PIERRE.
- Procurations :** André BONNET à Christian TARANTOLA, Lionnel DESCOURS à Amar BOULASSEL, Rosine LAVOISIER à Maryse CAEL, Christophe MAURICE à Alain WOIRGNY, Emilie PIERRE à Béatrix LETOFFE.
- Secrétaire de séance :** Gilles DEMONDION

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir officiellement la séance du conseil, Monsieur le Maire a demandé à Emmanuel KOHLER (secrétaire du comité d'entreprise d'UPM) de venir nous donner des informations complémentaires suite à l'annonce de la vente de la papeterie.

Emmanuel KOHLER et l'ensemble des salariés du site, bien que sous le choc de cette terrible annonce (vente de la papeterie de Docelles) ont été très actifs depuis cette annonce. Il se veut rassurant sur l'avenir de la papeterie avec comme mot d'ordre de rester optimiste avec modération.

Contrairement aux autres sites concernés par la réduction d'effectifs soit 860 emplois de supprimés au total, la papeterie de Docelles est le seul site à être proposé à la vente, les autres sites seront purement et simplement fermés.

Le site de Docelles dispose d'un outil de production performant, très bien entretenu qui a la capacité de s'orienter vers la réalisation de papiers spécifiques qui ne sont pas ou très peu commercialisés par le groupe qui recherche plutôt la vente de gros volumes sur du papier traditionnel. La qualité du site et la possibilité de fabriquer du papier spécifique sont des atouts pour la reprise de ce site.

Avant d'ouvrir la séance du conseil, Monsieur le Maire a remercié Emmanuel KHOLER de sa présence ainsi que les quelques ouvriers qui l'ont accompagné en leur assurant que le conseil municipal était derrière et avec les salariés pour trouver une solution. Une première réunion est déjà programmée pour le lundi 21 janvier avec Christian PONCELET (Président du Conseil Général) et Madame la Préfète.

### **1) Délibération périmètre nouvelle communauté de communes**

Suite à la loi du 16/12/2010 concernant la réforme des collectivités territoriales, il convient au conseil municipal de délibérer sur le périmètre, la dénomination, le siège et la composition de la future nouvelle communauté de communes qui ont été validés par la commission départementale.

Cette nouvelle communauté de communes serait composée des communes de la communauté de communes de l'ADP et de la CCVV plus les communes de Aumontzey, Herpelmont et Jussarupt.

- Approbation du nouveau périmètre : 1 voix contre, 11 abstentions et 2 voix pour.
- Le nom proposé pour cette nouvelle communauté de communes est la CCVD (Communauté de Communes Vologne Durbion) et le siège retenu est celui de la CCVV à Bruyères : 1 voix contre et 13 voix pour.
- Il est proposé que les communes actuelles conservent le même nombre de siège que celui qu'elles possèdent actuellement et ceci jusqu'aux prochaines élections : 14 voix pour.

### **2) Décision modificative budgétaire**

Le poste "charges de personnels" enregistre au 31 décembre un dépassement de 8088,78 €, il est proposé au conseil d'affecter 8100 € du poste 657363 au poste 6411 pour 6100 € et au poste 6413 pour 2000 €. Cette proposition est adoptée par 14 voix.

### **3) Transfert de l'instruction des CUa aux communes**

Ce point qui a déjà été débattu lors du précédent conseil avait été mis en suspens le temps d'obtenir des informations plus précises. Il s'avère que la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'assure plus

la délivrance des certificats d'urbanisme d'information et que nous n'avons pas la possibilité de nous opposer à cette décision.

Cette proposition est adoptée par 14 voix.

#### **4) Déclassement de voies communales en voies rurales ou chemin rural**

La CCVV a rétrocedé 4 Kms de voies intercommunales et voies communales. Il est proposé au conseil de classer ces voies communales en chemins ruraux pour atténuer la charge d'entretien sur ces voies.

Cette proposition est adoptée par 14 voix.

#### **Informations diverses**

- Le taux de subvention accordé par le Conseil Général en faveur des investissements passe pour notre commune de 10% à 17%.
- Remerciements de M Claude BEGEL pour le marquage au sol réalisé
- Remerciements de la famille REMY pour le geste de sympathie de la commune suite au décès de Alfred REMY (doyen de notre commune).
- Lecture de vœux de plusieurs personnes.
- La cotisation 2013 du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est de 27177,84 € (la cotisation 2012 était de 31224.27 €).

Fin du conseil à 21 h 50.